

A Perpignan, le 3 juillet 2020

Le directeur académique des services  
départementaux de l'éducation nationale  
Directeur des services départementaux de l'éducation  
nationale des Pyrénées-Orientales

A

Mesdames et messieurs  
Les professeurs des écoles stagiaires

Direction des Ressources  
Humaines et des Emplois  
1<sup>er</sup> degré

Affaire suivie par  
S BANACH  
Téléphone  
04-68- 67-61-40

courriel

ce.dsden66drhe@ac-  
montpellier.fr

DSDEN des Pyrénées  
Orientales  
45 avenue Jean Giraudoux  
BP 71080  
66103 PERPIGNAN  
cedex

**Objet : Prise en charge administrative et financière des professeurs des écoles stagiaires recrutés au titre des Pyrénées-Orientales.**

Vous venez d'être reçu au concours de professeurs des écoles.

**Liste des pièces à fournir EN DOUBLE EXEMPLAIRE pour la réunion du 9 juillet 2020.**

- La photocopie du livret de famille complet (si vous avez des enfants)
- La photocopie de votre carte d'identité (recto/verso)
- RIB (au nom figurant sur la carte d'identité)
- La photocopie de votre carte vitale sur laquelle figure **votre** numéro de sécurité sociale
- Le certificat médical d'aptitude qui doit être délivré par un médecin agréé (il peut être fourni fin août)

J'attire votre attention sur la nécessité de fournir ces pièces, dans les délais indiqués, à défaut le versement de votre traitement de septembre sera reporté au mois suivant.

Pour le Directeur Académique  
Par ordre  
Le Chef de Service



E. RACT